

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 141 (2020)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Gestion de colonies orphelines  
**Autor:** Breitenmoser, Emil  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1068272>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Gestion de colonies orphelines

**Emil Breitenmoser, conseiller régional Suisse orientale,  
Service sanitaire apicole (SSA), emil.breitenmoser@apiservice.ch**

Lors du contrôle printanier on rencontre souvent des colonies orphelines. Les causes peuvent être multiples. La reine a été perdue lors d'une intervention au sein de la colonie, elle n'a pas survécu à un traitement antivarroa ou elle était trop vieille et est morte de mort naturelle.

Des colonies orphelines peuvent déjà être constatées avant d'ouvrir la ruche. L'observation au trou de vol et le contrôle des déchets constituent deux possibilités. Si une colonie apporte moins de pollen à la ruche que les colonies voisines ou si seuls les supports ou les fenêtres des ruches alentours sont humides d'eau de condensation, cela indique que la colonie est orpheline.

**Le contrôle des déchets** permet de tirer de nombreuses conclusions sur l'état de santé d'une colonie. Des contrôles, même fréquents, ne la dérangent pas. Sur les fonds de la ruche, vous découvrirez des anomalies et des divergences évidentes qui vous fourniront des indices pour les futurs travaux à entreprendre sur la colonie. En notant les observations sur la fiche de contrôle vous pourrez examiner les colonies de façon ciblée. Le contrôle des déchets complète l'observation au trou de vol (aide-mémoire 4.8.2.).

**L'observation au trou de vol** offre de nombreux indices relatifs à l'état de santé de la colonie. Il est important d'évaluer les colonies de cette manière surtout au début du printemps (premiers jours de vol). Des anomalies indiquent ce qui doit être particulièrement pris en compte lors du prochain contrôle de la colonie ou quand un contrôle supplémentaire sera nécessaire. L'observation au trou de vol permet également d'éviter une intervention au sein de la colonie lorsque les conditions météorologiques ne sont pas optimales. Les colonies avec une faible activité de vol, beaucoup de déchets sur la planche d'envol ou d'autres anomalies par rapport aux autres colonies doivent être suivies de près. L'observation précise requiert de la pratique ; cependant l'œil peut être entraîné progressivement, par exemple avec des collègues apiculteurs (aide-mémoire 4.8.1.).

**Au printemps**, les colonies orphelines découvertes se composent d'abeilles d'hiver, raison pour laquelle la seule option possible est de réunir la colonie concernée avec une autre colonie possédant une reine (aide-mémoire 4.7.1.) Des colonies faibles ou éventuellement malades doivent être soufrées. En cas de suspicion de maladie du couvain, il faut impérativement faire appel à l'inspecteur des ruchers.



© apiservice

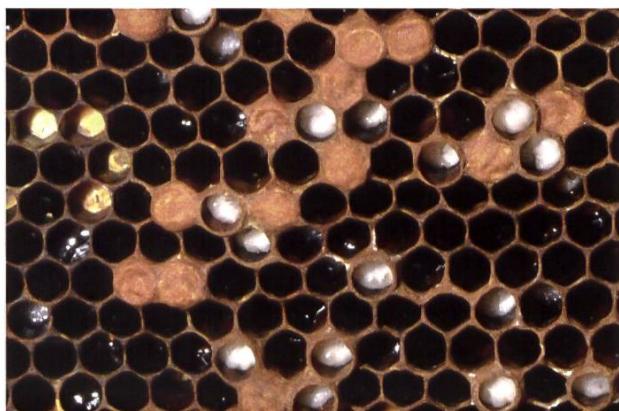
*Cellules bombées, élargies : symptômes typiques d'une colonie bourdonnante*

Si, en été, la colonie orpheline est saine et forte, il faut lui donner, pour élever une reine, un cadre de jeune couvain non operculé d'une autre colonie saine et forte (aide-mémoire 4.7. Evaluation et sélection de colonies). 3 à 4 semaines après l'ajout de ce cadre, vérifier la présence d'une reine au sein de la colonie.

Laisser les petites colonies saines ingérer de la nourriture (p. ex. en les enfumant quelque peu), puis les brosser. Les abeilles seront ainsi mieux acceptées par les colonies voisines.

En automne, il est possible d'introduire une reine au sein des colonies orphelines fortes. Au préalable, assurez-vous toutefois que la colonie concernée est véritablement orpheline en effectuant un test d'orphelinage. Après le traitement à l'acide formique ou à la fin de l'automne, il se peut fort bien que la reine ne ponde pas ou que la colonie ait déjà totalement cessé de produire du couvain.

**Une colonie bourdonneuse** n'a plus que du couvain mâle. Ce dernier est issu d'œufs pondus par des ouvrières, ou dans des cas exceptionnels par une reine non fécondée. La colonie n'a aucune chance de survie. Les colonies bourdonneuses se rencontrent principalement en hiver et après essaimage. Des colonies bourdonneuses en bonne santé doivent être brossées ou soufrées. Avant de brosser les abeilles, les laisser ingérer de la nourriture afin qu'elles puissent plus facilement être acceptées par les colonies voisines. En vous assurant avant brossage qu'il n'y a pas de reine non fécondée dans la colonie, vous éviterez que les abeilles brossées ne se rassemblent en grappe.



Colonne bourdonneuse



Cadre d'une colonie bourdonneuse

© apisence

Plus d'informations dans les aide-mémoire du SSA sur [www.abeilles.ch/aidememoire](http://www.abeilles.ch/aidememoire):

- 4.7. Evaluation et sélection de colonies
- 4.7.1. Réunir des colonies
- 4.7.4. Gestion de colonies orphelines
- 4.8.1. Observation au trou de vol
- 4.8.2. Contrôle des déchets



**La Butinerie**



Contact:

078 608 72 12  
labutineriesarl@gmail.com

Adresse magasin:

Route de Romont 19  
1553 Châtonnaye

Adresse postale: Chemin de la Chaussy 6  
1553 Châtonnaye

[www.labutinerie.ch](http://www.labutinerie.ch)

## TOUT POUR L'APICULTURE

Retrouvez notre assortiment sur [www.labutinerie.ch](http://www.labutinerie.ch)

**VENEZ FÊTER L'OUVERTURE  
DE LA SAISON  
LES 6 ET 7 MARS 2020**

**PETITE RESTAURATION - CONCOURS**

Seulement  
**CHF 2.70.-/kg**



### HORAIRE D'ÉTÉ DÈS LE 3 MARS 2020

Mardi et vendredi 09h00 - 11h45

13h30 - 17h00

Samedi 09h00 - 11h45

13h30 - 16h00

### ACTUEL APIFONDA

de 2.5 à 30 kg

**CHF 2.70.-/kg**

de 32.5 à 60 kg

**CHF 2.65.-/kg**

de 62.5 à 800 kg

**CHF 2.60.-/kg**

800 kg et plus

**CHF 2.50.-/kg**

Apifonda est une pâte nourricière pour les abeilles qui s'utilise toute l'année.

Dans les limites du stock disponible